



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 27 MARS 2023

04

N°2023-04

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2023

Date d’Affichage : 6/03/2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Christelle BEGEAULT, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE
Noëlla ROBIN

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.**

Le Conseil Municipal délibère sur les Comptes Administratifs 2022 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 611 279,40 €

Recettes 827 510,30 €

Excédent de clôture : 216 203,90 €

Section d’Investissement

Dépenses 213 100,66 €

Recettes 201 233,60 €

Déficit de clôture : 11 867,06 €

Besoin de financement : 11 867,06 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal de la commune pour l'exercice 2022, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 27 mars 2023

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_004-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023



Le Maire, Géry WIBAUX

G. Wibaux